Conseil d'établissement de l'école du Sacré-Coeur

Procès-verbal de la rencontre du mardi 5 avril 2022, 19 h

Présences

Louis Brouillette, enseignant
Marie-Ève Bruneau, enseignante
Fanny Campeau, enseignante
Jean Descoteaux, parent, président
Sophie Desharnais, parent, secrétaire
Denis Dupont, directeur
Stéphanie Pulinckx, parent
Marie-Noëlle Richard, parent
Marie-Noëlle Therrien, personne du public
Clémence Trudel, parent, secrétaire
Hélène Veillette, enseignante
Éric Pontbriand, parent, trésorier
Marie St-Martin, technicienne au service de garde

Absences

Isabelle Rheault, adjointe à la gestion de la vie scolaire
Armel Quentin Tchanou, parent
Chantal Roy, parent
Anne-Marie Lefebvre, enseignante
Chantal Asselin, enseignante

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 19 h 02. Le quorum d'au moins la moitié des membres, dont 5 parents, est respecté.

2. **Lecture et adoption de l’ordre du jour**

Sophie Desharnais propose l'adoption de l’ordre du jour, Stéphanie Pulinckx appuie. L’ordre du jour est adopté à l’unanimité.

3. **Lecture et adoption du procès-verbal du 8 février 2022**

Clémence Trudel propose le procès-verbal du 14 décembre 2021, Marie-Ève Bruneau appuie. Le procès-verbal est adopté à l’unanimité.

4. **Suivi au procès-verbal du 8 février 2022**

Quelques informations reviennent à l’ordre du jour. Les suivis seront donc faits dans le procès-verbal à ces points.

5. **Info COVID**

Il y a quelques cas dans l’école présentement, enseignants et élèves. Les absences dans les classes se poursuivent. Les absences causent quelques casse-têtes de remplacement et de suppléance parce que la banque de remplacement est à sec au centre de service scolaire, mais l’école gère les remplacements à l’interne.

6. **Modifications aux règles de régie interne**

Proposition : On propose les modifications suivantes dans le document sur les règles de régie interne :

<u>Sur le quorum :</u>

« Le quorum aux séances du conseil d’établissement est atteint lorsqu’il y a présence de la majorité de ses membres en poste, dont au moins la moitié des représentants des parents.

Le conseil d’établissement de l’école est composé de 14 membres, dont 8 membres parents. Ainsi, pour la tenue d’une rencontre, il doit y avoir au moins 8 membres, dont au moins 4 parents. »

Ajout d’une section sur les questions du public :

« Droit de poser une question

La séance de questions du public prévue à l’ordre du jour est le seul moment de la séance où des personnes autres que le directeur et les membres peuvent prendre la parole à moins d’invitation. Un membre du public ne peut interagir avec les membres élus en cours de séance.

Inscription préalable

Seules les personnes inscrites au préalable peuvent intervenir durant la période de questions. Les personnes doivent s’inscrire avant la séance et auprès du président ou de la personne qu’il désigne, en mentionnant le sujet qu’elles désirent aborder.

Déroulement

Le droit de parole est conféré à une personne à la fois par le président, qui décide dans quel ordre elles interviendront. La personne qui formule une question doit d'abord s'identifier, mentionner si elle représente un groupe ou si elle vient en son nom personnel, puis énonce brièvement, et clairement sa question.

Le président peut établir une durée maximale pour chaque intervention du public. La personne s'adresse toujours au président. La période de questions du public n'est pas une période de délibérations. Le président doit veiller à ce qu’aucun des échanges ne survienne à cette étape de la séance.

Suivi

Le président peut apporter une réponse à la question ou inviter un membre ou le directeur à le faire. Si aucune réponse n’est donnée sur-le-champ, la question est notée et une réponse est transmise dès que possible. »

Modification pour Centre de Service scolaire : « transmettre un rapport financier à remettre à la date prévue par le **centre de services scolaire**. »

Suite à ces propositions, ces modifications seront adoptées à la prochaine réunion.

7. **Cantine / sondage (suivi)**

On se questionne sur la satisfaction du service de traiteur, son possible changement et sur la pertinence de sonder les parents sur leur satisfaction.

Un questionnaire est revu en groupe pour sonder les parents. Il est proposé d'ajouter quelques questions et de sonder les parents avec un questionnaire par enfant.

Le questionnaire sera envoyé par M. Denis Dupont dans les prochaines semaines à l'ensemble des parents.

8. **Période d'inscription / tests d'admission (suivi)**

Il y a eu un peu moins d'inscriptions cette année, le nombre s'élève à 140 demandes. Il y aura une campagne de promotion de l'école en cette période post-Covid.

9. **PALVI (suivi)**

Le questionnaire PALVI (plan d'action pour lutter contre la violence et l'intimidation à l'école) sonde les élèves sur l'intimidation et le sentiment de sécurité à l'école. M. Denis nous présente les résultats du questionnaire qu'environ 90 élèves ont complété.

10. **Semaine nationale de l'engagement parental**

Stéphanie Pulinckx suggère et propose que l'école participe à la semaine nationale de l'engagement parental. Clémence Trudel appuie. La résolution est adoptée à l'unanimité.

11. **Fournitures scolaires**

L'ensemble des enseignants ont été sondés sur l'utilisation de l'agenda pour l'année prochaine. Les enseignants ont nommé qu'ils souhaitent le conserver pour les élèves du 3e cycle (5-6e année) et pour les 1ères années.

Le conseil d'établissement suggère d'aller vers des moyens de communication alternatif à l'agenda pour le 1er et 2e cycle. Cependant, pour le 3e cycle, il semble pertinent de les habituer à utiliser l'agenda pour les préparer au secondaire.

12. Location de locaux pour Trium.

L'école recevra le camp de jour musical Trium durant l'été. Le camp déboursera le montant 531,45 $ pour utiliser les locaux de l'école.

Cette location de l'école pour le camp de jour musical Trium est proposée par Jean Descoteaux et appuyé par Louis Brouillette. La résolution est adoptée à l'unanimité.

13. Service de garde

Il reste trois journées pédagogiques d'ici la fin de l'année scolaire.

On pose la question sur l'inscription à la journée pédagogique. Il est possible de le faire en répondant au courriel envoyé, mais toutes les informations demandées sur le billet d'inscription doivent se retrouver dans le courriel.

Un enfant qui ne peut se présenter à une journée pédagogique et qui y est inscrit, peu importe la raison, doit payer des frais supplémentaires pour la journée manquée (pénalité).

14. Information

14.1 Direction

L'école est dans la préparation du spectacle de fin d'année.

La semaine dernière a eu lieu le défi moi j'croque, qui consiste à encourager la consommation de fruits et légumes variés par les élèves.

14.2 Délégué(e) au Comité de parents

Le calendrier scolaire a été présenté pour les trois prochaines années.
Le comodal (présentiel et à distance), qui a été utilisé pour cette réunion, a mal fonctionné et il a été difficile de bien comprendre les informations transmises durant la réunion.

14.3 Corpo

La corpo termine sa recherche de commanditaires pour le programme du spectacle de fin d'année. Le montant amassé est le plus élevé depuis longtemps en commandites.

14.4 OPP

Aucune réunion de l'OPP depuis la dernière rencontre du CE.

15. Correspondance

Aucune correspondance.

16. Trésorerie

Aucune dépense à déclarer à la trésorerie.

17. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

18. Question du public

On se questionne sur ce que fera M. Denis suite à l'annonce de son départ à la retraite. Il annonce qu'il se lancera dans de nouveaux défis l'an prochain puisqu'il quittera la direction de Sacré-Cœur.

Question de suivi : Marie-Noëlle Therrien demande où en est le projet de banc de l’amitié. Le projet sera relancé. Marie-Noëlle Therrien avait déjà envoyé les informations à ce sujet à la direction.

19. Levée de la séance

Sophie Desharnais propose la levée de l’assemblée et Jean Descôteaux appuie. L’assemblée est levée à 21h11.